

Arrêté N° MA-ART-2024-055

**OBJET :** Arrêté de circulation temporaire portant sur l'interdiction de circulation des piétons, rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du 20 mars au 26 avril 2024 - COMPLÉMENT MA-ART-2024-012

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CISE TP** dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux, rue Saint-Marc, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du mercredi 24 janvier au vendredi 26 avril 2024;

**Considérant** qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation de ces travaux et la sécurité publique de réglementer la circulation des piétons ;

#### ARRÊTE

**Article 1 :** Pendant la phase 2 des travaux de réhabilitation des réseaux, du 20 mars au 26 avril 2024, la rue Saint-Marc est interdite à la circulation des piétons.

**Article 2 :** L'entreprise **CISE TP** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 :** L'entreprise **CISE TP** est chargée de l'information des riverains (regroupement des ordures ménagères, stationnement, coupures d'eau, etc ...)

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **CISE TP**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 19 mars 2024

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

